



BUDGET PRIMITIF 2024

Budget principal

Conseil municipal du 18 mars 2024

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
1. Section de fonctionnement	2
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	2
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement	3
1.3 LE BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT (REEL + ORDRE)	4
2. Section d'investissement	5
2.1 Les recettes d'investissement	5
2.2 Les dépenses réelles d'investissement	6
2.3 Le Budget TOTAL d'investissement (REEL + ORDRE)	7
3. Ratios d'analyse financière	9
Présentation par politique publique	12
La politique administration générale	15
La politique aménagement du territoire et économie	16
La politique enfance – jeunesse – sport	17
La politique technique	18
La politique solidarité cohésion sociale	19
La politique cérémonie et culture	19
La politique environnement	20
La politique vie associative	21

SOMMAIRE

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité
-

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2019, 2021 et 2022) des données issues du Budget primitif (2023).

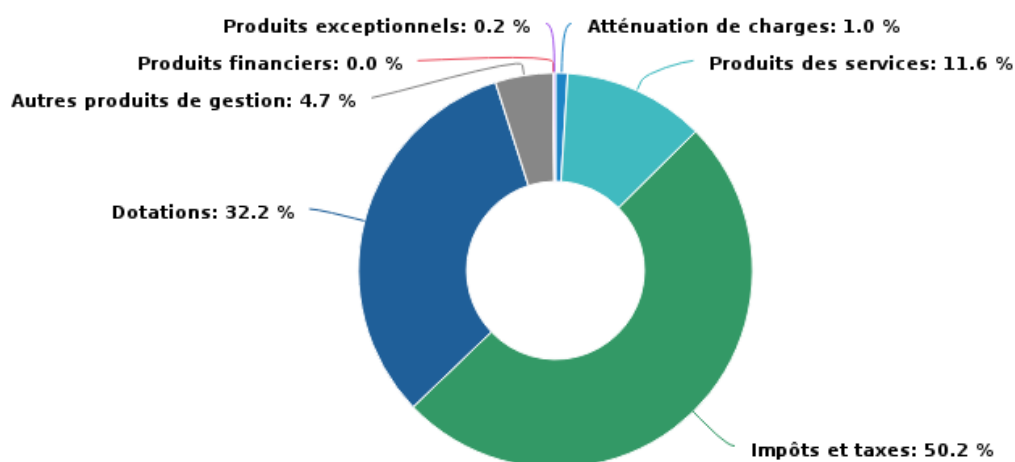
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 11 043 116 €, elles étaient de 11 163 685 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 BP	2023-2024 %
Impôts / taxes	4 837 887 €	5 199 456 €	5 662 067 €	5 548 175 €	-2,01 %
Dotations / Subventions	3 183 983 €	3 262 876 €	3 283 383 €	3 558 029 €	8,36 %
Recettes d'exploitation	1 420 060 €	1 546 717 €	2 065 298 €	1 806 906 €	-12,51 %
Autres recettes	266 600 €	148 045 €	152 937 €	130 006 €	-31,09 %
Recettes réelles de	9 708 532 €	10 157 097 €	11 163 685 €	11 043 116 €	-1,08 %
Opérations d'ordre	95 097 €	57 096 €	66 774 €	120 100 €	79,86 %
Excédent de fonctionnement	199 838 €	166 699 €	558 082 €	200 000 €	-64,16 %
Total recettes de fonctionnement	10 003 467 €	10 380 892 €	11 788 541 €	11 363 216 €	-0,6 %

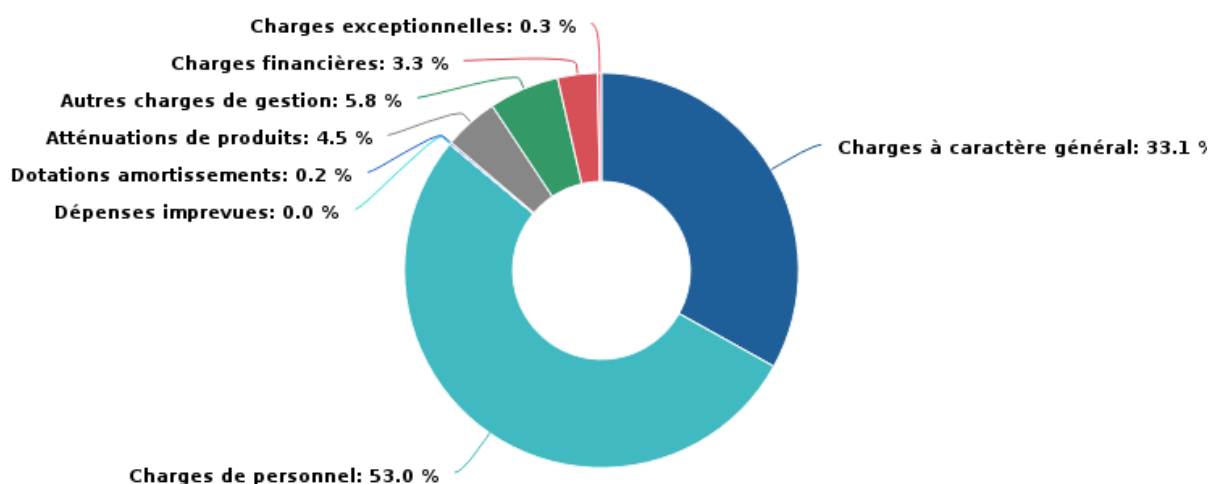
1.2 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 9 860 904 €, elles étaient de 8 597 427 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 BP	2023-2024 %
Charges de gestion	3 353 472 €	3 294 529 €	3 362 447 €	3 829 936 €	13,9 %
Charges de personnel	3 720 406 €	4 250 132 €	4 644 859 €	5 222 037 €	12,43 %
Atténuation de produits	593 289 €	596 861 €	398 872 €	439 411 €	10,16 %
Charges financières	438 932 €	101 479 €	134 149 €	322 520 €	140,42 %
Autres dépenses	12 539 €	6 703 €	57 100 €	47 000 €	-17,69 %
Dépenses réelles de fonctionnement	8 118 642 €	8 249 707 €	8 597 427 €	9 860 904 €	14,7 %
Opérations d'ordre	618 127 €	573 103 €	605 633 €	1 502 312 €	148,06 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	8 736 769 €	8 822 811 €	9 203 060 €	11 363 216 €	23,47 %

1.3 LE BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT (REEL + ORDRE)

	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses	11 823 862 €	9 203 059 €	11 363 216 €
011 - Charges à caractère général	3 404 157 €	2 820 169 €	3 261 862 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 895 351 €	4 644 859 €	5 222 037 €
014 - atténuation de produits	599 411 €	398 872 €	439 411 €
022 – dépenses imprévues	4 700 €		
023 - Virement à la section d'investissement	1 399 834 €		822 312 €
042 - Opérations d'ordre entre section	665 648 €	605 633 €	680 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	597 461 €	542 277 €	568 074 €
66 - charges financières	137 100 €	134 149 €	322 520 €
67 - charges exceptionnelles	103 200 €	46 034 €	30 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	17 000 €	11 066 €	17 000 €
Recettes	11 823 862 €	11 230 459 €	11 363 216 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	558 082 €		200 000 €
013 - Atténuation de charges	115 000 €	88 187 €	110 000 €
042 - Opérations d'ordre entre section	231 716 €	66 774 €	120 100 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 206 066 €	1 548 765 €	1 282 465 €
73 - Impôts et taxes	5 364 468 €	5 662 067 €	5 548 175 €
74 - Dotations et participations	3 226 592 €	3 283 383 €	3 558 029 €
75 - Autres produits de gestion courante	398 000 €	516 533 €	524 441 €
76 - Produits financiers	6 €	11 €	6 €
77 - Produits exceptionnels	723 932 €	64 739 €	20 000 €

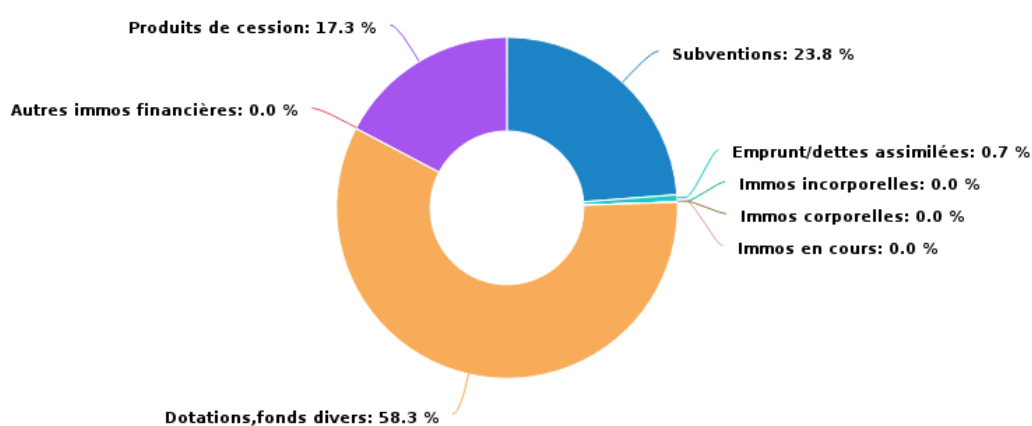
2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 5 889 712 €, elles étaient de 5 201 197 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



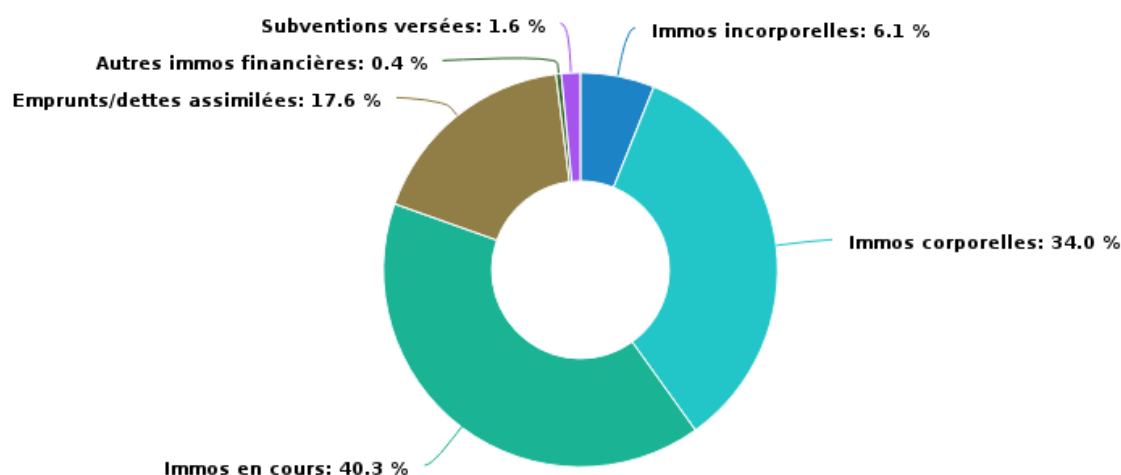
Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 BP	2023-2024 %
Subvention d'investissement	369 981 €	861 630 €	643 197 €	1 254 020 €	94,97 %
Emprunt et dettes assimilées	5 704 784 €	3 142 €	2 005 868 €	37 000 €	-98,16 %
Dotations, fonds divers et	2 526 645 €	1 846 390 €	2 518 274 €	3 072 492 €	22,01 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 600 000 €</i>	<i>1 100 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>2 385 482 €</i>	<i>138,55 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	4 050 €	33 858 €	1 526 200 €	4 407,65 %
Recettes réelles d'investissement	8 613 411 €	2 715 213 €	5 201 197 €	5 889 712 €	13,24 %
Opérations d'ordre	715 382 €	1 770 674 €	1 116 572 €	2 905 362 €	160,2 %
Excédent d'investissement	0 €	4 142 670 €	1 481 047 €	0 €	-100 %
RAR	-	-	1 338 230 €	1 338 230 €	0 %
Total recettes d'investissement	9 328 793 €	8 628 557 €	9 137 046 €	10 133 304 €	

2.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 6 080 069 €, elles étaient de 8 235 945 € en 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 BP	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	159 378 €	92 502 €	108 656 €	369 015 €	239,62 %
Immobilisations corporelles	1 385 767 €	1 304 005 €	1 163 624 €	2 069 679 €	77,86 %
Immobilisations en cours	1 092 329 €	3 798 402 €	6 089 287 €	2 452 050 €	-59,73 %
Emprunts et dettes assimilées	1 761 753 €	669 686 €	819 254 €	1 068 925 €	30,48 %
Autres dépenses d'investissement	285 633 €	28 245 €	55 124 €	120 400 €	118,42 %
Dépenses réelles d'investissement	4 684 863 €	5 892 843 €	8 235 945 €	6 080 069 €	-26,18 %
Opérations d'ordre	192 352 €	1 254 667 €	577 713 €	1 523 150 €	163,65 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	1 014 842 €	- %
RAR	-	-		1 515 243 €	0 %
Total dépenses d'investissement	4 877 215 €	7 147 510 €	10 328 901 €	10 133 304 €	

2.3 LE BUDGET TOTAL D'INVESTISSEMENT (REEL + ORDRE)

	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	Nouvelles propositions 2024	BP 2024
Dépenses	13 793 042 €	8 813 659 €	1 515 243 €	8618 061 €	10 133 304 €
20 - Immobilisations incorporelles	266 474 €	134 856 €	6 245 €	463 515 €	469 760 €
001 - Solde section Investissement				1 014 842 €	1 014 842 €
020 – Dépenses imprévues	37 940 €				
040 - Opérations d'ordre entre section	231 716 €	66 774 €		120 100 €	120 100 €
041 - Opérations patrimoniales	1 720 800 €	510 939 €		1 403 050 €	1 403 050 €
16 - Remboursements d'emprunts	863 750 €	819 254 €		1 068 925 €	1 068 925 €
21 - Immobilisations corporelles	2 504 565 €	1 163 625 €	369 842 €	2 069 679 €	2 439 521 €
23 - Immobilisations en cours	8 088 497 €	6 089 288 €	1 109 156 €	2 452 050 €	3 561 206 €
26 - titres de participation et créances rattachées à des participations	9 400 €	9 300 €			- €
27 - Autres immobilisations financières	69 900 €	19 624 €	30 000 €	25 900 €	55 900 €
Recettes	13 793 042 €	6 317 769 €	1 338 230 €	8 795 074 €	10 133 304 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €			615 400 €	615 400 €
001 - Solde section Investissement	1 481 047 €			- €	
021 - Virement section de fonction	1 399 834 €			822 312 €	822 312 €
024 - Produits des cessions	695 968 €			910 800 €	910 800 €
040 - Opérations d'ordre entre section	665 648 €	605 633 €		680 000 €	680 000 €
041 - Opérations patrimoniales	1 720 800 €	510 939 €		1 403 050 €	1 403 050 €

10 - Dotations, fonds divers et reserves	2 917 397 €	2 518 274 €		3 072 492 €	3 072 492 €
13 - subventions d'investissement	2 821 348 €	643 197 €	1 338 230 €	1 254 020 €	2 592 250 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 037 000 €	2 005 868 €		37 000 €	37 000 €
27 - Autres immobilisatios financières	54000	33858€			- €

3. RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements
-

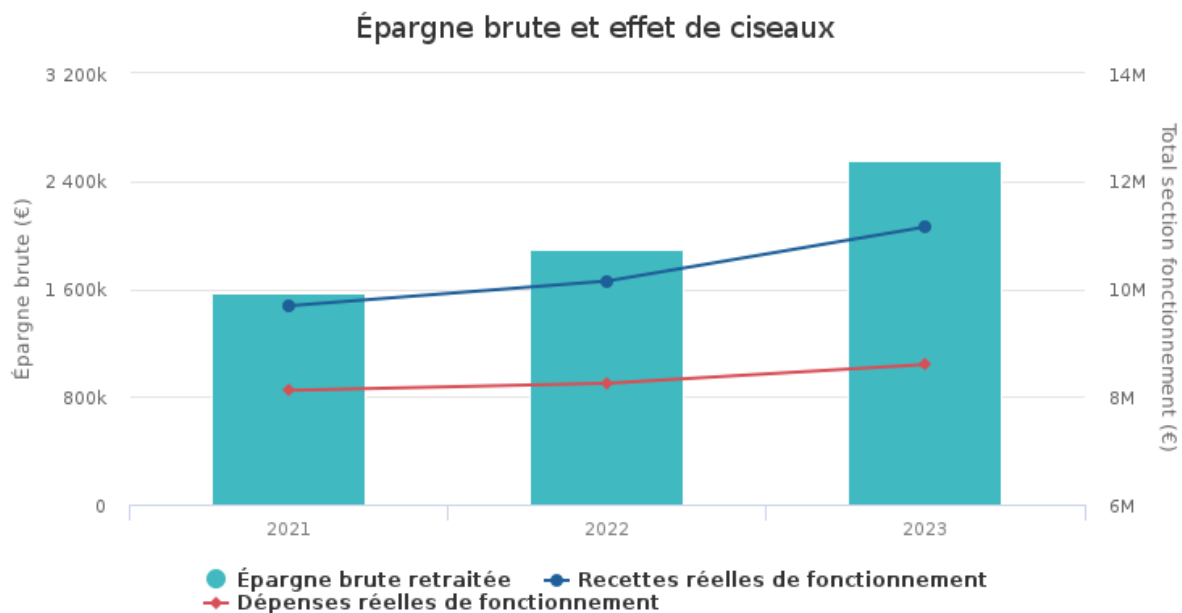
A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	9 708 532	10 157 097	11 163 685	9,91 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>148 684</i>	<i>23 450</i>	<i>64 739</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	8 118 642	8 249 707	8 597 427	4,21 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>12 539</i>	<i>6 703</i>	<i>46 034</i>	-
Epargne brute (€)	1 568 338	1 897 289	2 553 226	34,57%
Taux d'épargne brute %	16,19 %	18,7 %	22,9 %	-
Amortissement du capital (€)	1 761 753 €	669 686 €	819 254 €	22,33%
Epargne nette (€)	-193 415 €	1 227 603 €	1 733 972 €	41,25%
Encours de dette	7 274 916 €	6 947 302 €	8 128 898 €	17,01 %
Capacité de désendettement	4,64	3,66	3,18	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseaux se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.



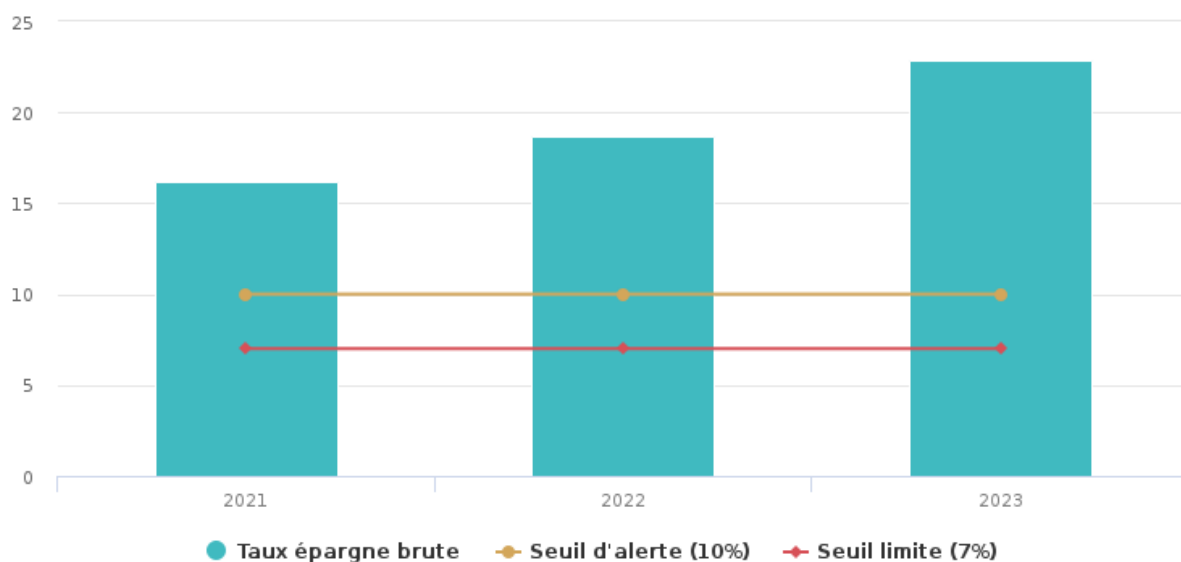
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

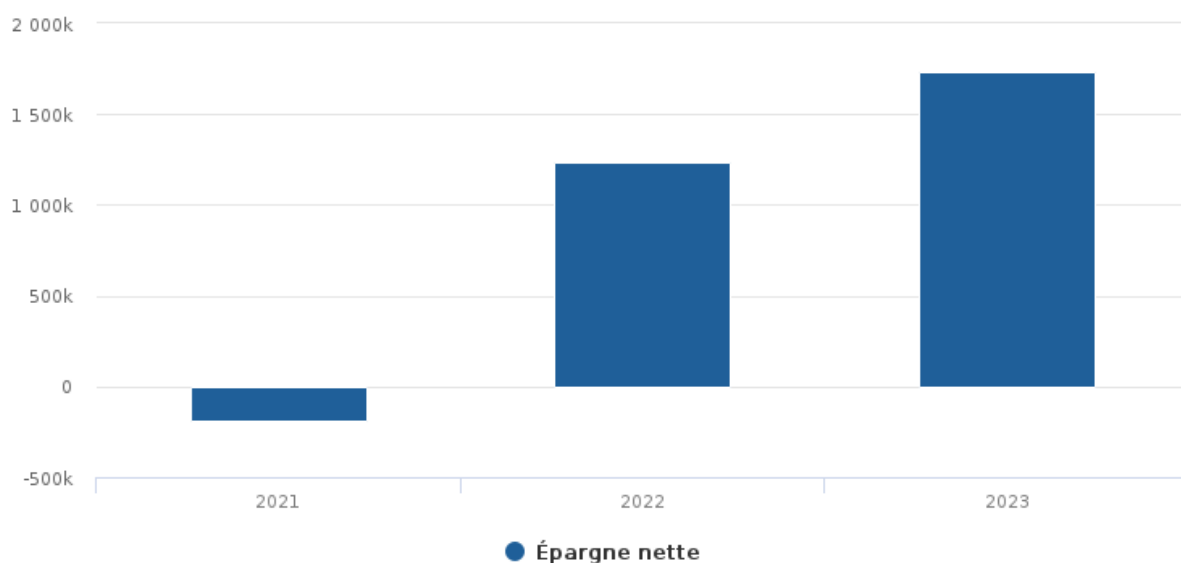
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2021 (DGCL – DONNEES DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



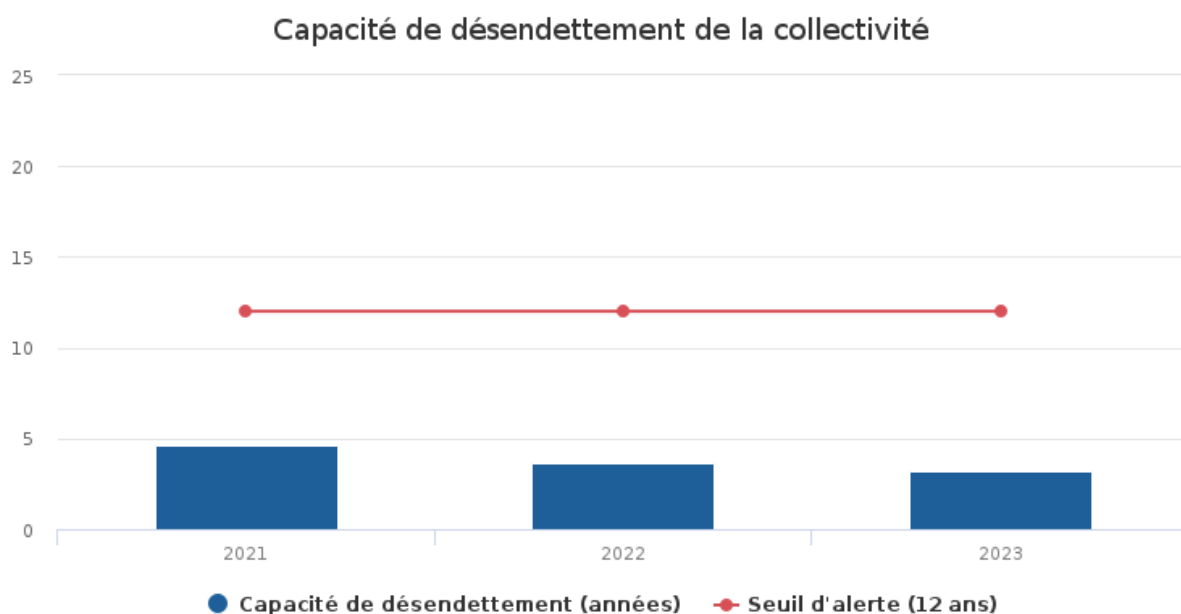
Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL – DONNEES DGFIP).



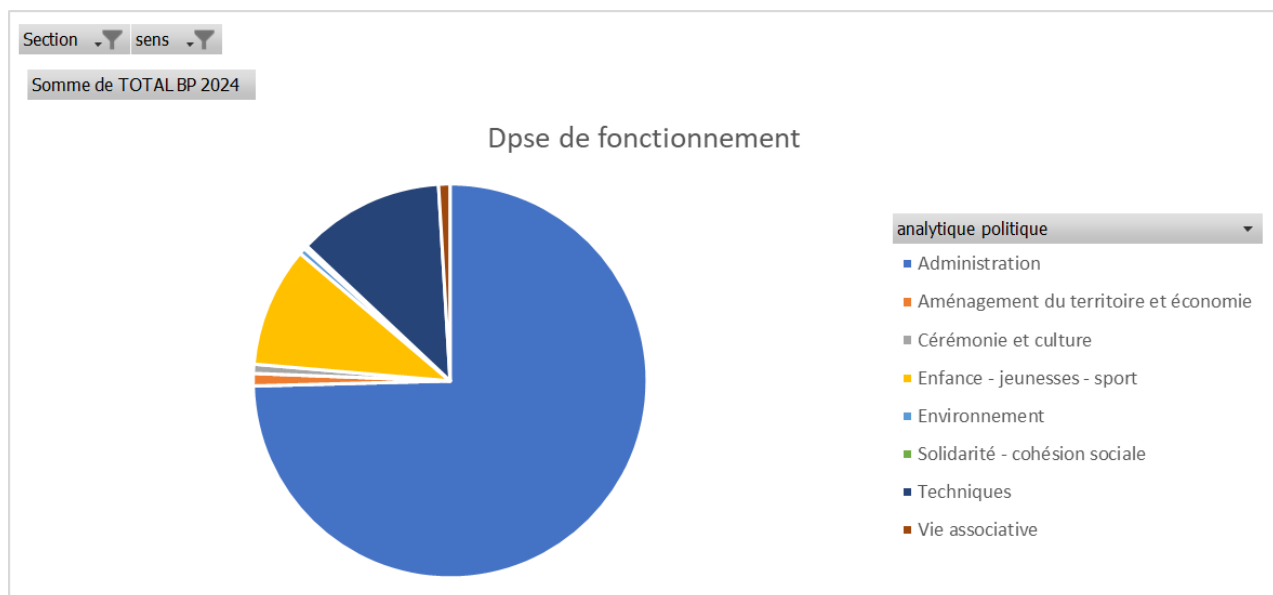
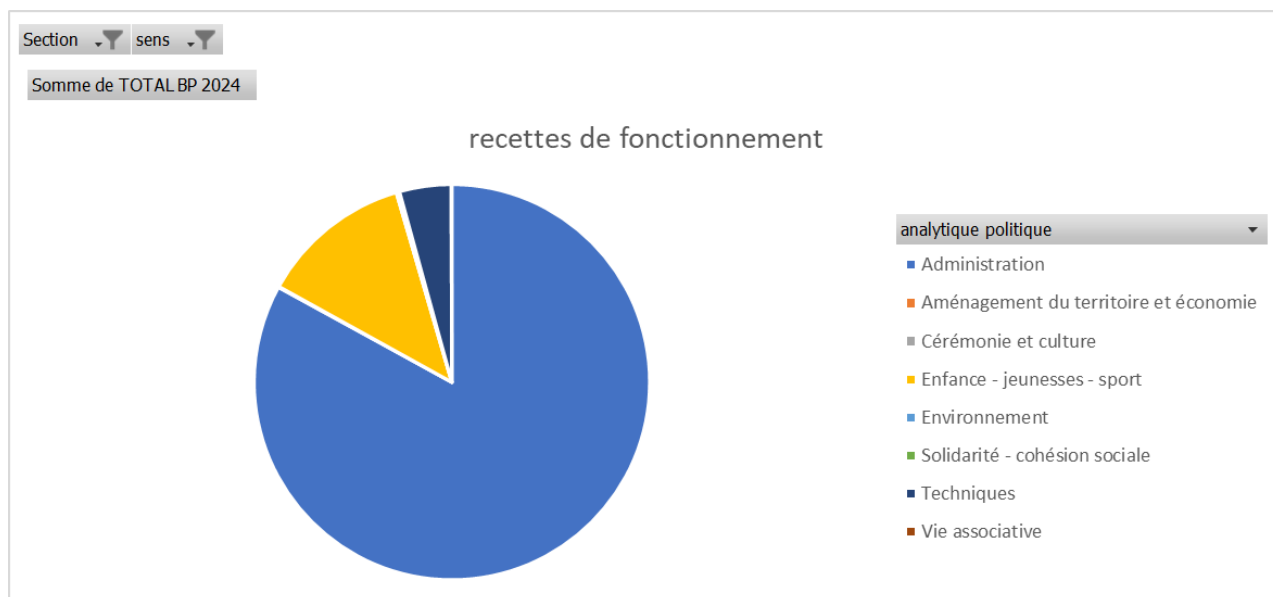
PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Depuis 2024, la commune déploie une comptabilité analytique afin de permettre une lecture des éléments budgétaires par politique publique. Dans l'attente d'un logiciel finance permettant de suivre l'intégralité du budget, les dépenses ci-dessous excluent la masse salariale.

Les différentes politiques de la collectivité sont les suivantes.

- ✓ Administration
- ✓ Aménagement du territoire et économie
- ✓ Cérémonie et culture
- ✓ Enfance - jeunesse - sport
- ✓ Environnement
- ✓ Solidarité - cohésion sociale

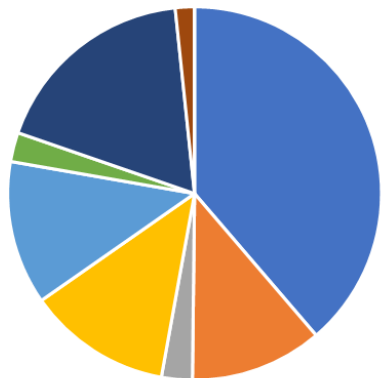
- ✓ Techniques
- ✓ Vie associative



Section sens

Somme de TOTAL BP 2024

Dpse d'investissement



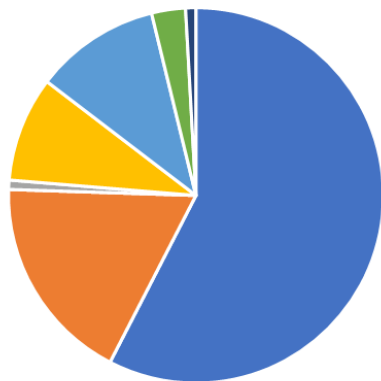
analytique politique

- Administration
- Aménagement du territoire et économie
- Cérémonie et culture
- Enfance - jeunesses - sport
- Environnement
- Solidarité - cohésion sociale
- Techniques
- Vie associative

Section sens

Somme de TOTAL BP 2024

recettes d'investissement



analytique politique

- Administration
- Aménagement du territoire et économie
- Cérémonie et culture
- Enfance - jeunesses - sport
- Environnement
- Techniques
- Vie associative

LA POLITIQUE ADMINISTRATION GENERALE

Communication (magazine, publication générale, vidéo, abonnement logiciel pro, site internet...)	ADM – administration générale (affranchissement, abonnement revues pro, frais de vente aux enchères...)	NET- Nettoyage des locaux	JUR – juridique (assurance, annonce et insertion MP,
ETAC – Etat civil (cadeau de mariage)	IMPOT	RECEN – recensement	FIN – Finances (intérêt de la dette)
PREV – prévention Achat de matériel (EPI), animations	PART – Participation (générale) Conseil citoyen, ...	INFO – informatique (serveur, pare feu...)	SECU – sécurité
ORDRE – opération d'ordre	DR – Dispositif de recueil , logiciel CNI, forfait SMS CNI...	ELECTION – Elections	RH (formation, soirée agent élu,...)

Somme de TOTAL BP 2024			
Fonctionnement	17 903 564 €		
Dépenses	8 475 654 €		
ADM	204 992 €		
BATC	- €		
COM	40 360 €		
DR	9 900 €		
ETAC	2 780 €		
FIN	1 949 482 €		
IMPOT	439 411 €		
INFO	78 940 €		
JUR	63 950 €		
NET	406 200 €		
PART	500 €		
PREV	- €		
RH	5 254 939 €		
SECU	24 200 €		
Recettes	9 427 910 €		
ADM	120 000 €		
DR	34 000 €		
ELECTION	- €		
ETAC	23 800 €		
FIN	4 812 495 €		
IMPOT	4 078 175 €		
ORDRE	220 100 €		
PART	1 375 €		
RECEN	17 965 €		
RH	120 000 €		
		Investissement	9 758 917 €
		Dépenses	3 924 064 €
		ADM	20 404 €
		COM	27 000 €
		FIN	1 080 190 €
		INFO	68 919 €
		ORDRE	2 537 892 €
		PREV	5 000 €
		RH	18 581 €
		SECU	166 078 €
		Recettes	5 834 853 €
		FIN	497 009 €
		ORDRE	5 290 844 €
		SECU	47 000 €

LA POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ECONOMIE



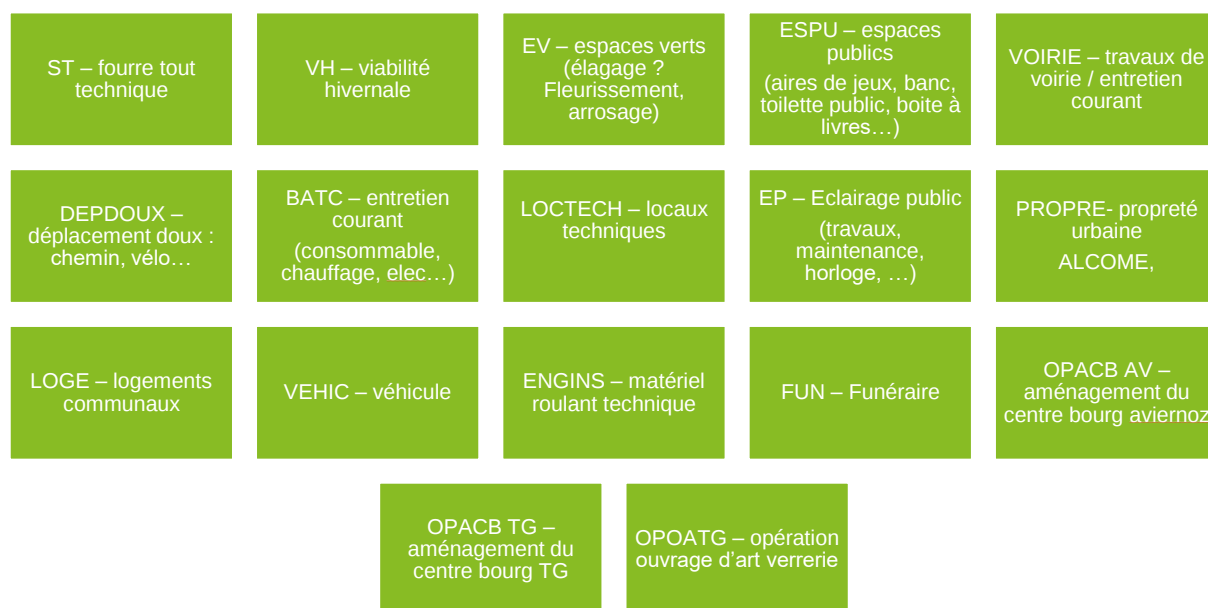
Somme de TOTAL BP 2024	
Fonctionnement	123 660 €
Dépenses	115 660 €
ACCUEILURBA	7 500 €
AGRI	- €
COMECO	5 000 €
CONTURBA	12 000 €
FONC	23 860 €
INSTRUCT	67 300 €
Recettes	8 000 €
AGRI	8 000 €
Investissement	2 977 266 €
Dépenses	1 161 065 €
AMENAG	940 649 €
COMECO	5 000 €
FONC	116 351 €
SRU	99 065 €
Recettes	1 816 201 €
ACCUEILURBA	190 001 €
AGRI	- €
AMENAG	615 400 €
FONC	910 800 €
SRU	100 000 €

LA POLITIQUE ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

EJS – fourre tout EJS Dont informatique, frais régie	PERIOLL	PERITG	PERISMB	PERIEV
PERIAV	ECOOLL	ECOSMB	ECOTG	ECOEV
EOAV	ALSHSMB	ALSH TG	ALSHEV	RESTMAR – Restauration en marché
RESTSMB – restauration en régie	JEUNE – jeunesse	RPE – petite enfance	OGEC – ecole privé	ETAPS
CME	OPOLL – opération les ollières	OPSMBN – construction neuve SMB	OPSMBR – renovation école SMB	AIRDJ – aire de jeux

Fonctionnement	2 532 247 €	Investissement	2 179 731 €
Dépenses	1 120 147 €	Dépenses	1 261 063 €
AIRDJ	9 000 €	AIRDJ	20 000 €
ALSHEV	4 440 €	EOAV	3 683 €
ALSHSMB	17 030 €	ECOEV	4 062 €
ALSHTG	16 665 €	ECOOLL	5 437 €
CME	- €	ECOSMB	23 929 €
EOAV	300 €	ECOTG	7 414 €
ECOEV	300 €	EJS	1 200 €
ECOOLL	- €	INFO	15 000 €
ECOSMB	51 500 €	JEUNE	733 €
ECOTG	- €	OPOLL	250 000 €
EJS	132 470 €	OPSMBN	850 335 €
ETAPS	8 500 €	OPSMBR	50 000 €
JEUNE	15 790 €	PERIAV	2 350 €
OGEC	70 000 €	PERIEV	1 500 €
OPOLL	17 352 €	PERIOLL	1 300 €
OPSMBN	- €	PERISMB	1 400 €
OPSMBR	16 500 €	PERITG	2 000 €
PERIAV	1 350 €	RESTMAR	- €
PERIEV	1 350 €	RESTSMB	- €
PERIOLL	1 350 €	RPE	720 €
PERISMB	7 450 €	(vide)	20 000 €
PERITG	7 050 €	Recettes	918 668 €
RESTMAR	436 800 €	AIRDJ	53 270 €
RESTSMB	150 000 €	EJS	5 000 €
RPE	154 950 €	OPOLL	192 398 €
Recettes	1 412 100 €	OPSMBN	368 000 €
EJS	1 390 000 €	OPSMBR	300 000 €
OGEC	15 000 €		
RESTMAR	5 000 €		
RPE	2 100 €		

LA POLITIQUE TECHNIQUE



Fonctionnement	1 848 036 €
Dépenses	1 368 030 €
BATC	888 300 €
ENGIN	2 000 €
EP	15 500 €
EV	37 000 €
FUN	36 500 €
LOCTECH	11 000 €
LOGE	4 000 €
PROPRE	4 250 €
ST	27 550 €
VEHIC	120 500 €
VH	149 230 €
VOIRIE	72 200 €
Recettes	480 006 €
LOGE	445 006 €
VOIRIE	35 000 €

Investissement	2 126 185 €
Dépenses	1 829 785 €
BATC	94 266 €
DEPDOUX	80 000 €
ENGIN	170 627 €
EP	26 052 €
ESPU	3 000 €
EV	43 500 €
FUN	37 340 €
LOCTECH	1 500 €
LOGE	67 000 €
OPACBTG	200 000 €
OPOATG	200 000 €
PROPRE	- €
ST	12 000 €
VEHIC	1 500 €
VH	52 000 €
VOIRIE	841 000 €
Recettes	296 400 €
BATC	20 000 €
EP	- €
LOGE	37 000 €
OPOATG	120 000 €
VOIRIE	119 400 €

LA POLITIQUE SOLIDARITE COHESION SOCIALE

PA – Politique en faveur des personnes âgées

ADAP – mise en accessibilité

ACSOC – action sociale
Subvention au CCAS,
subvention au ADMR,
subventions exceptionnelles
humanitaires
Jardins partagés

LOCSAL – Location de salle

Fonctionnement	62 700 €
Dépenses	32 700 €
ACSOC	32 700 €
Recettes	30 000 €
LOCSAL	30 000 €
Investissement	256 440 €
Dépenses	256 440 €
ACSOC	- €
ADAP	236 940 €
LOCSAL	19 500 €

LA POLITIQUE CEREMONIE ET CULTURE

CERE – cérémonie patriotique
(cérémonie, pot, asso ancien combattant ...)

LECT – lecture publique
(acquisition livre, com bibliothèque,
évènementiels bib,
aménagement et travaux bib...)

PHILARTS – Philart
(expo, com, ...)

CULT – culture
(tous sauf bib et philart, MJC, ciné)

EGLISE – Eglise

80EME –commémoration du 80eme anniversaire

Somme de TOTAL BP 2024	
Fonctionnement	85 675 €
Dépenses	85 475 €
80ème	18 000 €
CERE	15 200 €
COM	800 €
CULT	5 100 €
EGLISE	1 500 €
LECT	14 400 €
PHILARTS	30 475 €
Recettes	200 €
LECT	200 €
Investissement	351 994 €
Dépenses	270 374 €
80ème	109 620 €
CULT	132 137 €
LECT	26 617 €
PHILARTS	2 000 €
Recettes	81 620 €
80ème	67 620 €
LECT	14 000 €

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENT

BIODIV –
(contrat ENS)

ENVAN- animations sur
les thèmes de
l'environnement

NRJ – travaux d'économie
d'énergie
CEP

OPRTAVI – rénovation
thermique Aviernoz

OPRTMJC – rénovation
thermique MJC

EAU – maîtrise des
consommations en eau
(cuves de récupération,
système d'arrosage
performant, Ollas, étude
assainissement ...)

ENR – développement
des énergies
renouvelables
Centrale hydro, PV,
réseau de chaleur ...

OPRTEVI – opération
rénovation thermique
Evires

		Investissement	2 357 728 €
		Dépenses	1 262 166 €
		EAU	5 000 €
		NRJ	154 121 €
		OPRTAVI	1 103 045 €
		Recettes	1 095 562 €
		BIODIV	22 603 €
		ENR	20 593 €
		NRJ	30 262 €
		OPLOPOSTE	- €
		OPRTAVI	755 000 €
		OPRTEVI	181 063 €
		OPRTMIC	39 753 €
		(vide)	46 288 €
Fonctionnement	57 900 €		
Dépenses	57 900 €		
BIODIV	10 000 €		
EAU	23 000 €		
ENR	- €		
ENVAN	10 000 €		
NRJ	7 800 €		
OPRTAVI	7 100 €		
Recettes	- €		
ENVAN	- €		

LA POLITIQUE VIE ASSOCIATIVE

VIEASS – vie associative
(forum, temps logistique, comité des fêtes, bâtiment associatif ...)

GDEV – grands événements
(tour de France, vogue, cross, JO)

ASSPORT – sport
Sub asso, traitement terrain, changement filet, conso elec terrain, vestaire

OPVESTEV – opération vestiaire foot Evires

Fonctionnement	112 650 €	Investissement	258 347 €
Dépenses	107 650 €	Dépenses	168 347 €
ASSPORT	10 000 €	ASSPORT	150 000 €
GDEV	8 150 €	SPORT	- €
SPORT	4 000 €	VIEASS	18 347 €
VIEASS	85 500 €	Recettes	90 000 €
Recettes	5 000 €	ASSPORT	10 000 €
ASSPORT	5 000 €	OPVESTEV	80 000 €